

HOTEL du CALAIS

SAUVAGE CALAIS



Maurice COOLEN

PROPRIÉTAIRE

39-41-43, Rue Royale et 22, Rue de Guise

M. Maurice COOLEN

Propriétaire de l'hôtel du « Sauvage », à Calais

Dussions-nous nous attirer l'inimitié de M. Maurice Coolen, il faut, bon gré mal gré, qu'il défile dans notre galerie, tel un simple candidat, et nous publions à son insu un portrait qui, pour ne pas être fait avec son assentiment, n'en est pas moins fidèle, et, ce qui est plus, nous l'aggravons d'une notice... Il arrivera ce qu'il arrivera !

Que le Président du Syndicat des Restaurateurs de Calais, et lieux circonvoisins, nous traduise devant les Tribunaux, nous l'attendons de pied ferme et d'un front serein.

En donnant l'hospitalité dans la VIE FLAMANDE au très aimable Maurice Coolen, nous entendons simplement serré de près l'actualité, en publiant, ici, en série de portraits des personnages calaisiens, et nous ne pouvons mieux faire que de commencer par une figure archi-connue du Pas-de-Calais et de la région du Nord.

M. Maurice Coolen est propriétaire de l'antique hostellerie du « Sauvage », à Calais, qui jouit, depuis plus d'un siècle, d'une réputation sans cesse grandissante et dûment justifiée.

Installé avec tout le confort moderne et le

souci d'une hygiène rigoureuse, l'HOTEL DU SAUVAGE de Calais peut être compté parmi les tout premiers du littoral. La cuisine y est si parfaite et si appréciée que chaque jour, aux hôtes nombreux habitués de l'hôtel viennent se joindre des touristes, amateurs de bonne chère et de bons vins, et qui sont assurés de trouver chez le patron de céans un accueil aimable et un service parfait.

Président du Syndicat des Hôteliers et restaurateurs de Calais et des environs, président d'honneur des Employés restaurateurs et limonadiers, conseiller municipal de Calais où il est né natif, membre, par surcroît, de la commission des fêtes et celle des travaux, M. Maurice Coolen, on le voit, est un homme fort occupé. Il s'occupe de ses diverses fonctions avec une bonne grâce et un dévouement qui lui valent de solides et nombreuses sympathies, non seulement à Calais, mais aussi dans toute la région.

Parle l'anglais, comme un véritable COCKNEY et l'allemand comme feu Schopenhauer, lui-même, avec lequel, Dieu merci ! il n'a aucun point de comparaison.

Et pour finir, écrivons-nous, à la façon des gladiateurs romains dont les traits sont là peints :

MAURICE TU' RIS, TES SALUTS TENTENT !

ACHILLE
DELATER
LE DOYEN ET
LE MODÈLE
DES
MAÎTRES-D'HOTEL



CHEMIN DE FER DU NORD

La Compagnie du chemin de fer du Nord, à l'occasion des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, vient de prendre les dispositions suivantes :

A) Sous réserve de l'observation ci-après, les coupons de retour des billets d'aller et retour individuels dont les relations sont insérées au tarif spécial G. V. n° 2 et à ses annexes, délivrés :

1° A partir du mardi 3 mai, seront valables jusqu'au mardi 10 mai inclus ;

2° A partir du jeudi 12 mai, seront valables jusqu'au jeudi 19 mai inclus.

Observation. — Ces billets conserveront la

durée de validité déterminée par le tarif précité lorsque, normalement, elle expirera après le 10 mai ou après le 19 mai, selon le cas.

B) Les billets hebdomadaires de bains de mer (tarif spécial G. V. n° 6, chapitre II) présentant des réductions de 20 à 44 pour 100, seront mis en distribution aux mêmes dates que les billets ci-dessus et auront la même validité.

C) Les billets collectifs de vacances pour les familles d'au moins trois personnes (tarif spécial G. V. n° 2 bis) présentant des réductions de 15 à 45 pour 100, seront délivrés :

1° (Ascension) les 3, 4 et 5 mai et seront valables jusqu'au 10 mai inclus ;

2° (Pentecôte) les 12, 13, 14, 15 et 16 mai et seront valables jusqu'au 19 mai inclus.

Les demandes de billets collectifs de famille doivent être faites aux gares deux jours au moins avant celui du départ.

D) Des billets spéciaux d'aller et retour individuels et de famille de 2° et 3° classe, présentant des réductions de 20 à 65 pour 100 seront mis en distribution à destination :

1° Des stations balnéaires ;
2° Des stations thermales (Enghien, Pierrefonds, Saint-Amand, Saint-Amand-Thermal, Serqueux) ;

3° De Chantilly, Compiègne, Coucy-le-Château et Villers-Cotterêts.

Ces billets seront valables 2 jours, les dimanche 15 et lundi 16 mai et pourront être utilisés dans les trains de plaisir et dans les trains du service ordinaire (à l'exclusion des express et des rapides). source BNF Gallica - mise en page F.D